



Commune de Mécleuves

ARRETE MUNICIPAL N°22/2021 **de police de la circulation**

Le Maire de la commune de MECLEUVES,
VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542.2, L2542.3 et L2542.10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L2213.1 et L2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération,
VU le code de la route et notamment ses articles R 1^{er}, R 26, R26.1, R 27, R 44 et R 225,
VU l'article R 610.5 du code pénal,
VU la demande faite par Metz Métropole d'un arrêté de police de la circulation pour aménager un plateau ralentisseur au carrefour de la rue de la Croix du Mont, du Revers du Mont et de la rue de la Ronce à compter du lundi 8 novembre 2021 pour le compte des entreprises suivantes :

- JEAN LEFEBVRE LORRAINE Voie Romaine 57146 WOIPPY
- BOMANITE LORRAINE 69 rue Principale 57330 ZOUFFTGEN
- AXIMUM 664 route de Toul 54206 TOUL

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en maintenant la sécurité des usagers et des habitations voisines.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 8 novembre 2021, au carrefour de la rue de la Croix du Mont, du Revers du Mont et de la rue de la Ronce, des restrictions de circulation seront mises en place :

- La vitesse maximale autorisée des véhicules sera de 30km/h
- La circulation de tous véhicules s'effectuera sur chaussée rétrécie
- La circulation de tous véhicules s'effectuera en alternée temporaire par feux ou par piquets K10

Article 2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les entreprises sous leur responsabilité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- JEAN LEFEBVRE LORRAINE Voie Romaine 57146 WOIPPY
- BOMANITE LORRAINE 69 rue Principale 57330 ZOUFFTGEN
- AXIMUM 664 route de Toul 54206 TOUL
- METZ METROPOLE
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verny

Fait à MECLEUVES, le 25 octobre 2021
Le Maire,
P. MANZANO

